

**MAITRE NICOLAS SIROUNIAN  
SELARL PROVANSAL AVOCAT ASSOCIES**

Avocat au barreau d'AIX-EN-PROVENCE  
23, cours Mirabeau - CS 20875  
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1  
Tél. : 04.13.24.13.63 – **E-mail : f.hoffmann@provansal.eu**

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
EN UN SEUL LOT**

**Sur la commune de SEPTEMES LES VALLONS (13240),  
131, Avenue Edouard Sauze,  
UN IMMEUBLE BATI consistant en des hangars mitoyens,  
cadastré section Al n°131 pour 9 a 35 ca.**

**MISE A PRIX DE QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 €)**

**VISITE LE LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 DE 9 H 00 A 10 H 00**

**L'ADJUDICATION EST FIXEE LE  
LUNDI 11 DECEMBRE 2023 A 9 HEURES** du matin  
par devant le juge de l'exécution  
**du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence,**  
40, Boulevard Carnot, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

**DESIGNATION DES BIENS  
MIS EN VENTE :**

**D'après le titre de propriété :**

Sur la commune de SEPTEME LES VALLONS (13240 Bouches-du-Rhône), Avenue Edouard Sauze,  
Un immeuble bâti consistant en des hangars mitoyens,  
Cadastré section Al n°131, lieudit Avenue Edouard Sauze pour 09 a 35 ca.

Précision est ici faite que l'immeuble sus désigné provient de la division d'une propriété partiellement bâtie qui a fait l'objet d'un document d'arpentage

établi par Monsieur Jean-Pierre DAYAN, Géomètre Expert à Martigues (13500) en date du 15 juillet 2010 sous le numéro 1138X. Ainsi, la parcelle antérieurement cadastrée section Al n°117 (54 a 80 ca) a été divisée en : Al n°131 pour 9 a 35 ca et Al n°132 pour 45 a 61 ca.

**D'après le procès-verbal de description :**

Me Stéphane FORNELLI, Huissier de justice associé à Marseille a établi les 23 décembre 2021 et 7 janvier 2022 un procès-verbal descriptif, annexé au cahier des conditions de vente, aux termes duquel il apparaît que l'immeuble saisi consiste en des

hangars mitoyens et se compose de trois corps de bâtiments.

Le 1<sup>er</sup> corps de bâtiment de plain-pied se compose d'un espace principal de stockage, d'un bureau, d'un local de rangement, d'un WC.

Le 2<sup>ème</sup> corps de bâtiment se compose de quatre locaux et d'un appartement.

Le 1<sup>er</sup> local comprend une seule pièce.

Le 2<sup>ème</sup> local se compose d'un espace de stockage avec mezzanine.

Le 3<sup>ème</sup> local se compose d'un espace de stockage (pièce noire).

Le 4<sup>ème</sup> local se compose d'un espace de stockage, d'un bureau et d'un WC.

L'appartement comprend une cuisine, un séjour, une salle d'eau avec WC et une mezzanine.

Le troisième corps de bâtiment se compose d'un grand espace de stockage et de deux rangements.

Les lieux sont occupés par le requis.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface de **646,48 m<sup>2</sup>**.

### **PROCEDURE :**

**La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :**

**FONDS COMMUN DE TITRISATION CEDRUS**, ayant pour société de gestion, la société EQUITIS GESTION, société par action simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 431 252 121, dont le siège social est situé 92 Avenue de Wagram, 75017 PARIS, représenté par la société **MCS ET ASSOCIES**, société par action simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 334 537 206, ayant son siège social à PARIS (75020) – 256bis, rue des Pyrénées, agissant en qualité de

recouvreur poursuites et diligences de son représentant légal domiciliée en cette qualité audit siège,

Venant aux droits de la **SOCIETE GENERALE**, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222, dont le siège social est 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS,

En vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 29/11/2019 soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier,

### **CREANCIER POURSUIVANT**

Ayant pour avocat **Maître Nicolas SIROUNIAN** Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**, Avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE, y demeurant 23, cours Mirabeau, CS 20875, 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1 – tél. : 04.13.24.13.63 – fax : 04.96.10.11.12.

**Etant précisé que les enchères ne sont recevables que** si elles sont portées par un Avocat inscrit au barreau d'AIX-EN-PROVENCE muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de la CARPA ou d'une caution bancaire de même montant, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 euros.

### **Pour de plus amples renseignements :**

– s'adresser à **Maître Nicolas SIROUNIAN**, avocat au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE (13100), 23, Cours Mirabeau – TEL. : 04.13.24.13.63 –

**f.hoffmann@provansal.eu** ou sur le site internet de son cabinet **www.provansal.eu**

– Au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE.

Fait à Aix-en-Provence, le 31 octobre 2023.

**Nicolas SIROUNIAN**